

Parc naturel régional du Marais poitevin

Rapport d'activités

2014

















Sommaire

Axe 1 - Agir en faveur d'un Marais dynamique	p.4
A / Soutenir une agriculture durable	p.5
B / Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps	p.7
C / Valoriser les ressources locales par des filières en circuit court	p.13
D / Soutien aux acteurs du développement économique local	p.15
Axe 2 – Agir en faveur d'un Marais préservé	p.17
A / Mise en œuvre de Natura 2000	
B / Restaurer les milieux naturels	=
C / Préserver les paysages identitaires du Marais	p.23
Axe 3 – Agir en faveur d'un Marais partagé	p.29
A / Former et sensibiliser les acteurs locaux au développement durable	p.30
B / Animer le Réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement	p.3
C / Gérer le Centre de ressources territoriales du Marais poitevin	p.3
D / Contribuer au développement culturel	p.33
E / Renforcer le sentiment d'appartenance au Parc naturel régional	p.3



>> Axe 1

Agir en faveur d'un Marais dynamique

La grande valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par les activités humaines du territoire. Par conséquent, le Parc porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux.



A / Soutenir une agriculture durable.

1. Poursuite d'une gestion durable des vastes prairies naturelles que constituent les marais communaux.

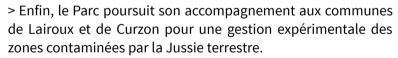
> Ainsi, le Parc accompagne les 16 communes concernées par une gestion rigoureuse des conditions sanitaires, à l'entrée des animaux et pendant tout le séjour, du fait des risques particuliers liés au mode de pâturage collectif.





> Le Parc organise également, à la demande des communes, et en mutualisant la prestation, une surveillance permanente de ces espaces par des écopasteurs à cheval.

> En outre, le Parc, en partenariat avec le Laboratoire Ecobio de l'Université de Rennes, participe aux travaux d'expérimentations réalisés sur le communal des Magnils-Reigniers. Il s'agit, notamment, de construire des références techniques qui permettent de valoriser l'écologie végétale de ces prairies naturelles d'un point de vue économique et biologique.





2. Mise en place des Mesures Agri-Environnementales (MAE).

> Le Parc participe à l'animation du dispositif MAE et réalise les diagnostics biologiques nécessaires à toute contractualisation. En 2014, ce sont ainsi 278 exploitations qui ont fait l'objet de diagnostics pour 6 250 ha de prairies.

> Le Parc, en partenariat avec les Chambres d'agriculture des trois départements, participe aux formations des exploitants agricoles sur le dispositif MAE.



> Le Parc a également réalisé une action d'évaluation du Contrat "Baisse". L'analyse a porté sur deux volets : le volet biologique (par inventaires avifaunistiques et phytosociologiques) et le volet social (par enquêtes auprès des agriculteurs et acteurs).

3. Restauration de prairies.



Le Parc met également en œuvre des actions de restauration de prairies afin de développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides essentielles aux fonctions environnementales du Marais.

> Ainsi, l'action "Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés – PARMM" s'est concrétisée par la pose de 5,2 km de clôtures, le curage de 12,40 km de fossés, ce qui a permis de restaurer et reconquérir près de 70 hectares de prairies, dont 45 ha à la suite de peupleraies et 12 ha suite à des cultures, le reste correspondant à des friches.



Parcelle sur Arçais, avant travaux,

Après travaux

> De même, l'action "Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Occidentaux – PARMO" s'est concrétisée par 6 km de clôtures posées, 1 km de fossés curés, et du curage d'abreuvoirs permettant la réhabilitation de près de 58 hectares de prairies.



4. Soutien au développement d'une agriculture durable.

- Le Parc a participé à l'élaboration du dossier de candidature Leader dans le cadre de la programmation 2014-2020. Le Parc est très impliqué auprès des Pays, porteurs des programmes Leader du territoire. En effet, le Syndicat mixte est systématiquement chef de file du volet coopération "soutien à l'agro-écologie" et membre des GAL. Concrètement, cela se caractérise par l'intégration à la cellule technique du programme porté par le Pays de Luçon et à la cellule d'animation du programme porté par le Pays d'Aunis, en lien avec les services du Pays et de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime.
- Le Parc a participé, en collaboration avec le CIVAM, à l'élaboration d'une plaquette d'information à destination des agriculteurs et partenaires dans l'objectif de valoriser les connaissances agroécologiques des prairies de marais mouillés.



- Le Parc a également soutenu l'APAD Centre Atlantique (Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable) dans le cadre d'un projet CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural) portant sur les impacts de l'agriculture de conservation sur les entreprises agricoles et le territoire. Dans ce cadre, le Parc a accompagné une étude visant à identifier des indicateurs biologiques en vue d'étudier l'impact des pratiques agricoles sur la faune et la flore.

B / Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps.

1. Edition et impression de documents de promotion touristique.

> Carte touristique du Marais poitevin

Cette carte, éditée depuis 1998 à 80 000 exemplaires, recense l'ensemble des activités pouvant se pratiquer dans l'ensemble du marais : promenade en barque, canoë, vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux. Les visiteurs disposent donc de toutes les informations sur un seul support de promotion qui ne tient pas compte des limites administratives.

De plus, un système de passeport pour le Réseau des sites de visite du Marais poitevin y est intégré et permet aux touristes de bénéficier d'un tarif réduit dès la visite d'un deuxième équipement. Cette intégration permet à ces sites de profiter de la large diffusion de la carte.

Elle est diffusée dans plus de 70 Offices de Tourisme et sites de visite du Marais poitevin et des alentours et mise à disposition des Comités Départementaux et Régionaux du Tourisme pour les salons organisés en France et à l'étranger. Les textes sont traduits en anglais et allemand.

> Cartes des itinéraires cyclables

Les cartes ont été mises à jour avec au verso la présentation des grands itinéraires interrégionaux (Vélodyssée, La Vélo Francette, la Vendée à vélo).

Elles sont en vente 1,5 € l'unité (ou 4 € les 4 cartes dans la jaquette) dans les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « Vélo découverte ».

Au 31 décembre 2014, 4 066 cartes et 1 805 jaquettes ont été vendues.

> Carte IGN

En 2006, le Parc a édité en collaboration avec IGN une carte de présentation de l'ensemble des activités proposées dans le Marais poitevin. Elle est au prix de 7,25 €. En 2014, 585 exemplaires ont été vendus par les points de vente du Marais.

> Carte nautique

En 2014, 365 cartes ont été vendues.

> Sets de table

En vente au prix de 0,020 euros TTC l'unité, 62 000 sets ont été achetés en 2014 soit plus d'un million d'exemplaires depuis le lancement de l'opération en 2004.



2. Collectif de promotion de la destination « Marais poitevin ».

Depuis plusieurs années, le Parc anime un collectif qui regroupe les trois Agences Départementales du Tourisme et les Offices de Tourisme de Niort-Marais poitevin-Vallée de la Sèvre Niortaise, Aunis Marais poitevin et Sud Vendée Tourisme. Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions, chaque action étant pilotée par l'un des membres du collectif.

L'année 2014 marque un tournant dans la stratégie de communication avec l'abandon progressif du site internet Emotion Marais Poitevin, qui présente des failles dans l'actualisation des données du fait de formats de bases différents suivant les départements, au profit d'une communication plus visuelle, s'attachant à la séduction des visiteurs.

Ainsi, une mission « prises de vues et vidéos aériennes » a été réalisée dans le courant de l'été. Une centaine de photos et 4 films ont été livrés (un pour chacun des 3 paysages emblématiques du Marais, (Baie de l'Aiguillon, marais mouillé, marais desséché) et un sur le Marais poitevin dans sa globalité. Ils sont en ligne sur le compte Vimeo du Parc et sur les sites des partenaires du collectif.

Une enquête de la fréquentation du marais a été réalisée à partir de l'étude des connexions de téléphones mobiles sur le réseau de l'opérateur Orange. Les résultats sont en cours de traitements par l'Agence Départementale des Deux-Sèvres, ils seront communiqués en 2015.

3. Réseau des sites de visite du Marais poitevin.

11 structures participent maintenant à la démarche qualité du Parc pour les sites de visite. Plusieurs actions sont menées tous les ans comme l'édition de supports de promotion, la traduction en plusieurs langues des outils des sites (cartels d'exposition, sites internet...).

En 2014, le Parc a participé à la mise à jour de la grille nationale Qualité Tourisme pour les sites de visite afin de l'adapter au cas particulier des loueurs de barque. Ainsi l'activité touristique majeure du marais pourra faire évoluer la démarche qualité entreprise localement depuis des années vers une reconnaissance nationale permettant d'en accroître l'impact.

4. Développement de la randonnée.

> Circuits de randonnée cyclable

Le Parc est membre du comité de pilotage de la Véloroute voie Verte 43, la Vélo Francette, qui relie Ouistreham en Normandie à La Rochelle en traversant le Marais poitevin.

Ce comité, piloté par l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres regroupe les ADT, les Conseils généraux et régionaux, les Offices de tourisme, les Epci et les Parcs naturels régionaux traversés par cet itinéraire long de 630 kilomètres.

Il a pour mission de:

- baliser l'ensemble de la voie,
- développer des outils de communication avec la création d'un territoire graphique (nom et charte), réalisation de documents papier et web, relations presse

Pour le Marais poitevin, le Parc travaille en concertation avec les Conseils généraux pour mettre en place un balisage homogène sur les 75 km de l'itinéraire. La Vélo Francette sera inaugurée en juin 2015.



Le Parc apporte également un appui technique au développement des déplacements doux sur la communauté de communes du Pays né de la mer. Le diagnostic et les propositions formulées visent à développer l'offre cyclable sur le territoire. Le Marais poitevin et le littoral sont aujourd'hui reconnus comme destinations vélo, avec des itinéraires phares, mais sur la Communauté de communes du Pays né de la mer, l'offre de boucles anciennes n'est plus à la hauteur des attentes des clientèles, la création de nouveaux itinéraires et la mise en sécurité des circuits existants seront programmées en 2015.

> Entretien des pistes cyclables et du balisage nautique

Suivi du travail de l'association d'insertion Aipemp (Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin) qui assure l'entretien des 300 kilomètres de pistes cyclables du plan vélo des Deux-Sèvres, des 390 bornes sur les circuits vélo de Vendée et des 320 balises de la signalisation nautique.

5. Développement du tourisme pêche.

La pêche de loisirs, forte de 4 millions de pratiquants en eau douce et en mer, est en train de subir une modification des pratiques dans le sens où le pêcheur recherche davantage une activité sportive et cible des poissons combattant atteignant de grande taille avec le souci de les relâcher dans les meilleurs conditions. Cela conditionne un nouveau message de l'offre. Tous les acteurs du tourisme doivent réapprendre à vendre une pêche attractive et sportive basée sur les potentiels recherchés par ces nouveaux demandeurs.

> Salon de la Pêche loisirs de Clermont-ferrant du 17-18-19 janvier 2014

Le Parc accompagne les 3 guides de pêche du territoire au salon de la pêche loisirs qui attire pas moins de 25 000 visiteurs. C'est une véritable vitrine pour le territoire confirmée par les visites et séjours de nombreux touristes. Les animateurs guide de pêche ont présenté les atouts du territoire et comme tous les ans, après France 3 c'est l'équipe de la chaîne SEASONS qui est venue tourner une page de son journal hebdomadaire sur le stand du Parc. Sont également passés sur le stand les champions de France de pêche sportive 2013/2014 qui sont du club de Luçon dans le Marais poitevin.



> Coulon fishing tour - 4ème édition - 5 juillet 2014

Avec 50 pêcheurs, cette quatrième édition montre déjà une certaine notoriété au regard des inscriptions closes bien avant le début de la compétition. Cet événement s'inscrit tout a fait dans les attentes des jeunes pécheurs avec un âge moyen des prétendants de 20 ans.

Le développement du tourisme de pêche passe aussi par des aménagements d'accueil de qualité, aussi le Parc intervient localement pour réhabiliter ou réaliser des aménagements facilitant la pratique de la pêche.



Suite aux travaux de restauration d'une cale de mise à l'eau pendant l'hiver 2013-2014 au Gué de Magné, le Parc souhaitait reprendre l'accès de liaison qui dessert le bord de Sèvres (droit de passage actuel pour les pêcheurs). La traversée de la conche était possible grâce à deux poteaux électriques couchés dans leur longueur.

La proposition du Parc consiste en une intervention de remplacement par un ponceau en bois brut utilisable par tout public y compris par les personnes à mobilité réduite. La nouvelle passerelle rustique en chêne



s'intègre parfaitement dans le paysage du site classé. Elle est munie d'une rampe en châtaigner brute et de chasse-roues conforment à la réglementation d'accessibilité handicapé. Un portillon avec un ressort de rappel automatique en ferme l'accès aux bovins.

> Réhabilitation d'un ponton de pêche pour handicapé

L'ancien ponton le long du Mignon sur la commune de Saint-Hilaire-la-Palud en béton était rendu dangereux par son instabilité. Il a été remplacé par un ponton en bois. Cette nouvelle plateforme peut permettre à deux ou trois personnes en fauteuil roulant de pêcher de manière simultanée.

6. Le développement du tourisme de nature.

Le développement du tourisme de nature et des produits éco-touristiques passe par la mise en œuvre d'actions cohérentes visant l'information, l'animation, l'éducation et la sensibilisation du public aux richesses du patrimoine naturel et paysager des sites et aux principes de préservation de la nature. L'élaboration et la programmation de projets d'animation, "Journées de l'environnement", évènementiels nature à partir du pôle des espaces naturels et sur l'ensemble du territoire, d'éducation auprès des scolaires, visent à sensibiliser les publics aux richesses du patrimoine.

> Evènements à partir du Pôle des Espaces Naturels du Marais poitevin et sur le territoire.

- "Balad'âne": locations d'ânes bâtés pour des randonnées sur le territoire,
- "Sorties Sports et Nature", Ornithologie et Canoë: 18 sorties, 289 participants,
- "Le garde-manger d'homo sapiens" avec le cabinet d'archéologie. 4 prestations estivales,
- "A la découverte des grues cendrées", 8 dates en hiver, 120 participants,
- 4 séjours ornithologique : 5 jours/4 nuits, séjours complets,
- Stage et week end dessin: 3 stages dessin au printemps 2014.



> Stage: "rencontre entre acteurs du territoire".

Ce stage de formation continue met à disposition des acteurs du tourisme de nature des outils pour construire des animations et monter des projets de sensibilisation à l'environnement avec des moyens de déplacements doux et des activités physiques de nature. 3 jours de stage, 16 participants.

Programmation et animation d'un Educ'tour en mai et juin 2014



Depuis plusieurs années, le Parc organise au printemps, des journées découvertes destinées aux acteurs du tourisme afin de leur permettre de visiter un lieu, une activité...

En 2014, le Parc s'est associé à Sud Vendée Tourisme et au Pays d'Aunis pour offrir aux professionnels du tourisme une vitrine du Marais poitevin occidental avec 3 journées programmées :

- > Valorisation des activités de nature sur le littoral du Marais poitevin :
 - Rencontre avec les structures nautiques, découverte du char à voile, paddle, vieux gréement...,
 - Parcours à vélo pour aller découvrir les anciennes pêcheries, sur l'estran rocheux de La Tranche-sur-Mer,
 - Découverte des activités pêche sur le littoral, surf-casting, float tube...,
 - Visite chez un ostréiculteur.

> Découverte de sites :

- Visite de la Briqueterie à la Grève-sur-Mignon,
- Visite de la Maison de la Baie de l'Aiguillon,
- Visite du Moulin du Beauregard à Marans.
- > Présentation de la Véloroute V43
- > Journée de l'environnement : "Quand sport de nature rime avec éducation à l'environnement"



Organisée en partenariat avec les membres du Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire du Marais poitevin (RENET), le Pôle ressources Sports de nature de la Direction Départementale de Cohésion Sociale (DDCS), l'Education Nationale, cette journée s'adresse aux cycles 3 des écoles primaires de la Communauté de communes du Pays né de la mer.

Cette 7ème édition s'est déroulée le vendredi 27 juin 2014 dans la finalité du projet "le Lay au fil de l'eau".

Lors de cet événement :

- 325 élèves des écoles primaires ont été sensibilisés,
- 29 intervenants (éducateurs sportifs, animateurs nature) étaient sollicités.

Cette journée s'est déroulée sur les communes de La Faute-sur-Mer, L'Aiguillon-sur-Mer et s'est organisée autour de 2 temps forts :

- Des activités physiques de pleine nature :

Les sorties ont permis aux 325 élèves de découvrir la richesse et la biodiversité d'un milieu, estran vaseux, sableux ou rocheux qu'offre le territoire, Réserve naturelle, site du Conservatoire.... Chaque classe a participé sur une demie journée à une activité encadrée par un binôme animateur nature/éducateur sportif sur un espace naturel. Les activités menées lors de ces sorties sont des moments privilégiés d'immersion dans le milieu.

- Des ateliers d'échanges :

Ces rencontres sont des moments d'échanges et d'expériences avec les animateurs des associations d'éducation à l'environnement, des professionnels sur des thèmes de l'eau, aux activités liées à l'eau et aux milieux remarquables découverts lors des sorties sur le terrain.

L'objectif de cette journée est de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, élèves des écoles, animateurs nature, enseignants et éducateurs.

7. Le développement du tourisme fluvial.

Le Parc a accompagné l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres (ADT) et l'Institution Inter-départementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) dans les études de faisabilité pour la remise en navigation touristique de la Sèvre Niortaise. Les résultats sont très encourageants mais nécessitent des investissements conséquents. Compte-tenu du caractère interdépartemental du projet, le Parc à repris le pilotage du projet en novembre pour conduire le tour de table financier et en particulier pour inscrire le projet aux deux Contrats de Plan Etat-Région.

8. L'amélioration de la qualité de l'offre : Les labels qualité.

> Charte qualité batellerie

En 2006, le Parc a mis en place une charte qualité pour la batellerie pour améliorer les prestations, la promenade en barque étant l'activité touristique la plus emblématique du marais. En 2012, le Parc a fait auditer les embarcadères volontaires pour une nouvelle période de 5 ans. 15 structures ont postulé et 12 ont été labellisées.

> Label Tourisme et Handicap

Depuis 2005, le Parc dispose d'un évaluateur du label « Tourisme et Handicaps », label qui a pour but d'inciter les prestataires touristiques à effectuer quelques aménagements pour pouvoir accueillir des personnes à en situation de handicap, moteur, auditif, visuel.....

En 2014,

- > 2 sites ont été labellisés :
 - le camping de la Venise Verte avec les 4 types de handicap (auditif, mental, moteur et
 - le gîte « Au bord de la Sèvre Coulon » pour les handicaps auditif et mental.



- > 3 sites ont été pré-audités en vue d'une labellisation en 2015 :
 - l'accueil de l'Office de Tourisme de Niort,
 - la Maison du Marais poitevin à Coulon,
 - le musée Bernard d'Agesci à Niort.

En parallèle un livret a été conçu et testé pour les mêmes publics handicapés dans le cadre de promenades en barque sur le secteur d'Arçais.

C / Valoriser les ressources locales par des filières en circuit court.



L'activité économique du Marais est liée pour une part à l'agriculture et pour une autre part au tourisme, le modèle économique territorial est finalement fragile, car peu diversifié et peu identitaire. Pourtant, le Marais poitevin dispose d'un atout exceptionnel : ses ressources naturelles.

Il convient de soutenir les modalités de valorisation économique durable de ces richesses. Pour cela, le Parc conduit des actions visant à favoriser l'émergence et de développement d'activités économiques fondées sur la valorisation du

patrimoine et des ressources naturelles :

> En poursuivant l'aménagement et le développement qualitatif du site de l'ancienne laiterie de Coulon en pôle de valorisation des produits du Marais. En 2014, le Parc a ainsi installé un nouveau brasseur et mis en place des structures extérieures d'accueil du public, tout en conduisant les démarches préalables aux travaux d'embellissement de l'entrée et de la cour, qui seront réalisés pour la saison 2015.





- > En accompagnant le développement d'une filière de maraîchage biologique depuis la production jusqu'à la commercialisation dans la restauration hors domicile. C'est ainsi que le Parc a poursuivi son accompagnement auprès de l'Aipemp (Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin) dans la mise en œuvre d'un chantier d'insertion maraîchage sur 4 ha à Niort Saint-Liguaire (79) et à Marans en mettant à disposition du matériel et en soutenant techniquement l'association.
- > En poursuivant la réhabilitation de l'ancienne briqueterie de la Grève sur Mignon en pôle de l'écohabitat et des énergies renouvelables.



Chiffres clés:

- 1 "éco-centre du Marais poitevin" créé et 185 personnes sensibilisées ou formés à l'éco-habitat,
- 5 500 visiteurs sur le site de la briqueterie (visites ou évènements),
- 1 port-hangar de débarquement restauré,
- 1 exposition "éco-habitat" ouverte au public.

Le port hangar de débarquement a été restauré et son aménagement pour l'accueil du public s'effectuera en 2015.

Le site a accueilli "l'Espace éco-habitat" conçu par le Parc. Cette exposition permanente a pour but d'aider professionnels, collectivités et particuliers dans la prise en compte de la transition énergétique, grâce à des modules grandeur nature spécifiques aux problématiques de rénovation des maisons du Marais poitevin.

Elle propose des recommandations concrètes de techniques et de matériaux, pour encourager les matériaux locaux, le développement de filières et la montée des savoir-faire.

Dans le même temps, l'écocentre du Marais poitevin, opérationnel en 2014 a permis la formation et la sensibilisation de 185 personnes sur les thématiques d'éco-habitat (enduits à la chaux, découverte de l'écoconstruction, construction paille...





D / Soutien aux acteurs du développement économique local.

L'accompagnement de porteurs de projets économiques a concerné en 2014, trois personnes ayant des projets concernant l'agroalimentaire, et en particulier l'utilisation et la vente de produits locaux.

1. Accompagnement de projets.

> Le projet de création d'une tarterie au Vanneau.

Ce projet a nécessité des conseils et une assistance technique et plusieurs rendez-vous avec la porteuse du projet, Madame Dieumégard; Le Parc l'a aidée pour la réalisation de son plan d'affaires, en particulier pour la réalisation de la partie économique et de l'étude de marché. Grâce aux résultats de cette étude, nous avons pu confirmer l'intérêt d'un tel projet, avec 3 axes de développement possibles:

- Développement d'un lieu de fabrication et d'accueil sur le site prévu au Vanneau.
- Participation à des marchés locaux.
- Création d'une tarterie ambulante (à moyen terme).

> Le projet de création d'une épicerie de produits locaux à Magné.

La porteuse du projet, Mme Le Boulch, a fait appel au Parc pour obtenir quelques renseignements concernant les producteurs de proximité, les règles en matière de signalisation du commerce et la promotion de l'épicerie.

> Le projet de développement de l'épicerie de Montreuil.

La commune de Montreuil a repris la gestion en direct de son épicerie pour maintenir le seul commerce de la commune, en attendant de trouver un gestionnaire privé intéressé. Cette situation temporaire lui a permis de recruter un jeune (en CDD), M. Kevin Muciek, pour gérer le commerce.

Aujourd'hui, M. Muciek souhaite reprendre à son compte la gestion de cette épicerie et a besoin de conseils pour diversifier sa gamme de produits et de services dans l'objectif de mieux rentabiliser le commerce afin de pouvoir en vivre. Le Parc lui a apporté une analyse économique de sa situation et quelques conseils après avoir étudié le fonctionnement. D'autres conseils pourront être apportés ultérieurement si nécessaire.

2. Le développement du financement solidaire.

Le Parc poursuit son accompagnement à la création de clubs d'investissement « Cigales » (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative de l'Epargne Solidaire). Après 4 cigales crées à Niort, ce sont 2 nouvelles cigales qui ont été crées à Fontenay-le-Comte, la cigale « du bas Poitou » et à Luçon, la cigale « des pictons ».

3. Soutien aux différentes filières artistiques du territoire par l'organisation d'un salon promotionnel « Carrefour des Talents du Marais poitevin ».

Après le succès des deux premières éditions 2012 et 2013, les élus du Parc ont décidé de renouveler cette manifestation en 2014 en partenariat avec la commune de Mauzé-sur-le-Mignon (79).



Cette action concrète s'inscrit dans la politique générale du Parc du Marais poitevin en matière de développement durable et en particulier, en faveur d'un développement des activités artistiques sur son territoire.

Cette manifestation a été programmée sur le week-end du samedi 25 octobre (14h à 19h30) et dimanche 26 octobre (10h à 18h). Les 64 exposants ont pu bénéficier des infrastructures mis à leur disposition pour exposer leurs œuvres. D'autre part, dix artistes et groupes d'artistes se sont produits sur scène devant un public nombreux, très diversifié et de tous les âges.

Pour cette 3ème édition, le public a été au rendez-vous (entre 100 à 150 personnes pour chaque spectacle en moyenne) tout au long du week-end pour découvrir les talents des artistes sur scène : chanteurs et chanteuses, clowns, prestidigitateur, magiciens, musiciens...Et plus de 2.000 visiteurs sont venus dans l'espace d'exposition pour découvrir les peintures, sculptures, livres et œuvres diverses...





>> Axe 2

Agir en faveur d'un Marais préservé



A / Mise en oeuvre de Natura 2000.

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel. Préserver le Marais, c'est donc préserver ses fonctions de zone humide multifonctionnelle et donc d'agir pour la conservation de la biodiversité et la protection des paysages.

Il s'agit de préserver et de restaurer le fonctionnement écologique du Marais. Pour cela, le Parc a été retenu suite à l'appel d'offre de l'Etablissement Public du Marais Poitevin concernant l'animation Natura 2000 pour 2013, 2014 et 2015.

1. Accompagnement de projets

Dans ce cadre, le Parc accompagne les porteurs de projets et réalise les expertises environnementales pour la signature de contrats et de chartes Natura 2000. Ainsi, en 2014, un nouveau contrat a été signé avec le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise.

Le Parc assure également le suivi et le bilan opérationnel des Contrats déjà engagés.



2. Etudes d'incidence

D'autre part, le Parc, en tant qu'animateur Natura 2000, accompagne les projets qui nécessitent des évaluations d'incidence, ce qui a été le cas pour 29 dossiers en 2014 dont la réhabilitation d'une maison maraîchine à Maillezais, l'aménagement d'une passerelle et le renouvellement de la concession communale sur la plage de la Faute sur Mer, la création d'une stabulation à Saint-Denis-du-Payré, la saumure de zones à Jussie terrestre sur le communal de Lairoux, etc.



3. Volet communication



L'animation Natura comprend un volet de sensibilisation et de communication qui s'est traduit par l'actualisation du site internet http://marais-poitevin.n2000.fr/ et la diffusion de la lettre Natura 2000 n°2.



4. Evaluation du Docob.

Les 10 années d'animation du DOCOB (2004-2014) ont fait l'objet d'une évaluation. Cette mission a été confiée par l'EPMP, opérateur Natura 2000, à l'ADASEA 50 et au bureau d'études SETUP Environnement. Le Parc a accompagné les prestataires et leur a apporté l'ensemble des éléments pour évaluer les résultats sur le territoire.

5. L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin.

En parallèle, le Parc est également maître d'ouvrage d'actions qui entrent dans le cadre de Natura 2000 telles que l'Observatoire du patrimoine naturel, qui permet d'affiner les diagnostics environnementaux et d'affiner les propositions de gestion.

L'Observatoire du patrimoine naturel est animé par le Parc en partenariat avec une trentaine de partenaires. Il a pour objectif de fédérer les suivis biologiques, afin de suivre l'évolution de la biodiversité sur le territoire du Marais poitevin.

> Suivis scientifiques

En 2014, plusieurs inventaires ont eu lieu:

- le suivi des hérons nicheurs
- le suivi des anatidés limicoles hivernants et migrateurs
- le suivi et la protection du Busard cendré
- le suivi et la protection de la Guifette noire
- le suivi des passereaux communs
- le suivi des amphibiens de la zone humide
- le suivi de la libellule Lestes macrostigma
- le suivi des poissons (cf p.)

> Valorisation des résultats et communication



Les résultats de l'Observatoire sont valorisés et diffusés de différentes manières :

- Après 10 ans de mise en œuvre de l'OPN, le Parc et ses partenaires, ont élaboré une plaquette de synthèse ayant pour objectifs de présenter :
 - le Marais poitevin,
 - le fonctionnement de l'OPN,
 - les principaux résultats des suivis engagés.

Si ce document ne peut être exhaustif, il présente néanmoins une somme importante d'informations sur les habitats et les espèces. Il dresse l'évolution des principales espèces du marais et de sa zone de bordure (bocage, plaine, dune).



- Le site internet est un des outils de communication de l'Observatoire et le moyen de diffusion des rapports scientifiques de suivi. Il est régulièrement actualisé et permet de télécharger l'ensemble des études : http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/
- Le Parc organise et anime annuellement une présentation des résultats de l'Observatoire. En 2014, cette huitième journée de restitution a rassemblé environ 140 personnes et a permis d'aborder les résultats des suivis biologiques menés sur le territoire en 2014, mais aussi d'ouvrir le débat sur des actions de gestion.

> Focus sur le suivi piscicole



Le Parc poursuit également son action de suivi et de préservation de la ressource halieutique, en particulier en ce qui concerne les poissons migrateurs au premier plan desquels, l'anguille, espèce emblématique et identitaire du marais. Il faut, en effet, rappeler que l'action du Parc s'inscrit au sein du monitoring anguille.

Cette année, ce travail s'est concrétisée par :

- 13 pêches scientifiques, dont la réalisation a été confiée aux fédérations de pêche. On constate globalement une diversité d'espèces importante, y compris des espèces invasives. Par contre, on note une disparition inquiétante de certaines espèces endémiques (brochets, tanches...).
- le suivi des passes à civelles. On note une légère augmentation du nombre de civelles franchissant les ouvrages.
- le suivi de toutes espèces de la passe à poissons du Marais Pin, à l'aide d'un stagiaire. On note une chute de la quantité d'anguilles observées, une amélioration du nombre d'aloses, et la présence ponctuelle de grands migrateurs (saumons, truites de mer).
- le suivi sur le terrain au fil des saisons : surveillance des points de stockage des migrateurs (à l'aval des ouvrages) et amont (alosons), activation du réseau pêcheurs essentiellement (vérification des données), manœuvres d'ouvrages au barrage de la Sotterie, suivi de frayères à aloses, lamproies, saumons et brochets, suivi des conditions de survie (alimentation estivale en aval des frayères).





- l'acquisition des connaissances pour affinages des protocoles et mise en œuvre d'actions palliatives (frayères à lamproies par exemple), avis sur priorités de mise en œuvre de la continuité piscicole.

Globalement, on peut considérer que les résultats de 2014 montrent une augmentation des populations, notamment de migrateurs, et de leur diversité en comparaison avec 2013. Ceci s'explique principalement du fait des conditions hydrauliques favorables. Par contre, on constate une raréfaction des juvéniles sur les espèces sédentaires (brochets, gardons...).



Le Parc, en complément de ces actions récurrentes, a mis en place une station de pêches des anguilles de dévalaison constituée de pièges sur deux Moulins à Niort. Le suivi anguille mis en œuvre sur l'axe Sèvre-Marais poitevin a une importance majeure au sein du dispositif national en tant que traceur de l'évolution des populations d'anguilles en France et en Europe.

La dévalaison d'anguilles, entamée à l'automne 2013 s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de mai grâce à des conditions climatiques favorables. Le printemps 2014 nous a enseigné la confirmation du cycle des grands salmonidés, par la prise dans les pièges de juvéniles de truites de mer et de saumons. Ce constat corrèle avec les 10 nids constatés en 2014 (premiers nids détectés en 2012) dans le cadre du suivi saumon.

B / Restaurer les milieux naturels.

Le Parc conduit également des opérations pour la protection des espèces et des milieux remarquables.



1. Création de milieu de reproduction.

C'est ainsi que le Parc est intervenu pour la création frayères à Lamproie marine. Cette espèce migratrice connaît actuellement des difficultés pour sa reproduction et la survie de ses larves dans le Marais poitevin (franchissement des ouvrages hydraulique difficiles, disparition des zones favorables à sa reproduction).

Dans ce contexte, le Parc a réalisé une action visant à rétablir l'équilibre sédimentaire sur les zones de frayère potentielles où chaque année des individus ont été repérés. Trois frayères ont donc été réalisées par apport de granulats sur les communes de Prin Deyrançon et du Bourdet.

Le Parc a également participé à la création de frayères à salmonidés.





2. Création d'habitats.

Le Parc a conduit à la création d'une roselière de 5 500 m² sur la commune de Taugon. Les objectifs attendus des travaux effectués (étrepage, aménagement de la surface en eau, mise en connexion du site avec les eaux de sortie de la station de lagunage, pose d'un équipement de vidange et de gestion du niveau d'eau, plantation de Phragmites australis et de Typha latifolia) sont :

- de restaurer une zone de marais desséché favorable à l'accueil d'une biodiversité remarquable,
- d'accentuer les capacités d'épuration de la station de traitement des eaux de la zone,
- de proposer un support d'animation complémentaire au Pôle Nature.

Les travaux ont été réalisés et seront complétés en 2015 d'un observatoire facilitant la découverte de la roselière.

3. Gestion conservatoire.

Enfin, le Parc accompagne les acteurs locaux pour améliorer la gestion conservatoire des espaces naturels : la commune du Poiré-sur-Velluire pour la gestion de la Réserve Naturelle Régionale du communal, le Conservatoire du Littoral dont le Parc est gestionnaire de terrains sur la commune de Longeville-sur Mer pour le projet de Réserve Naturelle des marais de l'Auffranchère.

4. Valorisation écologique des habitats naturels littoraux du Marais poitevin.

Les milieux littoraux, durement touchés par la tempête Xynthia, conduit le Parc à enrichir ses connaissances relatives à la façade littorale afin de mieux concevoir et anticiper les actions opérationnelles à mettre en œuvre.



Le Parc poursuit sa collaboration avec l'Institut du Littoral et de l'Environnement (LIENSs) de l'Université de La Rochelle, et a accompagné une étude relative à l'évolution géomorphologique du Marais poitevin.

Parallèlement le Parc a élaboré, en partenariat avec la LPO Nationale et l'ONCFS, un programme Life intitulé "Préservation, restauration et valorisation des habitats d'intérêt européen de la baie de l'Aiguillon".



Ce programme d'actions a notamment pour objectifs de :

- restaurer les habitats perturbés de la baie et de la Pointe de l'Aiguillon et limiter les effets négatifs de la fréquentation du littoral,
- renforcer le rôle des habitats littoraux dans une logique de résistance passive aux submersions,
- comprendre les interactions entre la zone humide du Marais poitevin et la Baie de l'Aiguillon pour orienter les stratégies de gestion,





- promouvoir la richesse de ce complexe écologique, appréhender son fonctionnement et son rôle tant d'un point de vue biologique que physique.

Le dossier a été déposé en octobre 2014 à la Commission européenne.

C / Préserver les paysages identitaires du Marais.

Préserver la zone humide, c'est aussi préserver les paysages identitaires du marais. Ces paysages sont le fruit de la rencontre entre une culture et un espace et évoluent sous l'effet des activités humaines. Aussi, compte tenu de leur fragilité devant l'activité de l'homme, ils font l'objet d'une attention toute particulière. Le Parc contribue à préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraichine. A cet effet, le service aménagement et cadre de vie aide les communes dans la définition de leur projet d'aménagements, l'élaboration des documents de planification urbaine, la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, l'amélioration des entrées de bourg, l'embellissement des communes dans le respect de l'environnement.

1. Suivi des documents d'urbanismes : SCOT, PLU...

La chargée de mission aménagement / urbanisme a accompagné et examiné les révisions, modifications ou élaboration de documents d'urbanisme, conformément aux orientations de la charte du PNR :

- préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités de la zone humide du marais,
- prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine,
- renforcement de l'urbanisation dans les coeurs de ville et village plutôt qu'en périphérie, visant à préserver les espaces naturels et agricoles.

En 2014, une action de sensibilisation et de coordination a été conduite auprès des services de l'Etat et des acteurs en charge des documents de planification supra-communaux, tels que les SDAGE et les SCOT. Cette action vise à mettre en compatibilité ces documents avec la charte, en fonction des évolutions réglementaires nationales et des calendriers propres à chaque EPCI. Ainsi, le Parc a participé aux réflexions préalables à la révision des SCOT de la Communauté d'Agglomération Niortaise et du Pays d'Aunis, et à l'émergence des SCOT Vendéens. Il poursuivra cette action en 2015, en suivant notamment les démarches de PLU intercommunaux initiées par la Communauté d'Agglomération de la Rochelle et envisagées par d'autres EPCI dans le marais.

Les communes suivantes ont été concernées : Niort, Luçon, Bessines, Marans, Sansais, Montreuil, Damvix, la Tranche-sur-Mer, la Faute-sur-Mer.



2. Sensibilisation des acteurs locaux au patrimoine architectural et paysager.

- Organisation d'une formation à la restauration des murets en pierre sèche à destination des agents communaux.



- Médias de diffusion grand public: Reportage sur TF1 sur l'habitat typique du marais mouillé poitevin, rédaction de l'article "architecture et paysages du marais" pour le Lonely Planet Vendée-Charente.

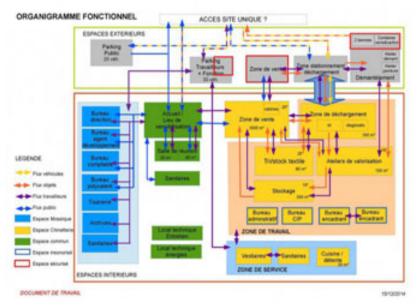


3. Accompagnement des communes et EPCI sur des projets « bâtiments ».

- Le Bourdet (79) : programmation de l'extension de l'école communale pour renouvellement du restaurant scolaire.

- Communauté de communes Aunis-Atlantique (17) : création d'un nouveau bâtiment pour une recyclerie "la chinetterie" : définition des besoins, programmation, en lien avec le centre socio-

culturel de Courçon.





- Commune d'Amuré: mise en valeur de l'école maternelle de La Gorre, avec intégration des dispositifs d'assainissement réalisés devant l'école:

Mise au point de plans d'exécution pour la réalisation d'un bardage en peuplier permettant d'abriter des chauves-souris : projet réalisé améliorant le paysage, favorisant la biodiversité du Marais, reproductible.

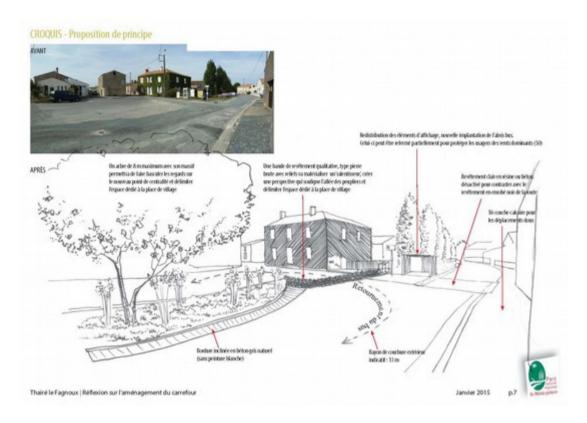


Esquisse pour l'insertion des implantations techniques d'équipement d'assainissement aux abords de l'école.



4. Amélioration des villages et de la qualité paysagère des entrées de bourg.

> Proposition de requalification du village de Thairé -le-Fagnoux à Saint-Jean-de-Liversay (17) :



Mise en place des AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) : Accompagnement des communes de Coulon, Arçais et Marans.

Suivi de l'appel à projet « Restauration paysagère des entrées de bourg » de Poitou-Charentes : les communes d'Arcais, Sansais, Saint-Hilaire-la-Palud, Courçon, Angliers, Saint-Jean-de-Liversay et Taugon y ont répondu.

> Suivi de la Charte « Terre Saine »

De plus en plus de communes s'interrogent sur la stratégie de fleurissement communal permettant de concilier différents enjeux : techniques, financiers, acceptation sociale, qualité du cadre de vie, respect de la réglementation liée aux pesticides. Elles font appel au Parc pour les aider à établir des secteurs de plantations, des listes de végétaux adaptés, et à mettre en place une concertation avec les habitants.

En 2014, la paysagiste a particulièrement suivi les communes d'Arçais (végétalisation de l'entrée du bourg Nord), du Vanneau pour



le fleurissement de la 'Grand rue' du village d'Irleau, de Sansais, pour la rue des gravés au village de La



Garette, pour Magné, pour l'extension du cimetière paysager prévoyant un entretien sans pesticides, pour Coulon en expérimentant le couvre-sol comme moyen alternatif au désherbage, pour Marans (17), en lien avec les habitants du quartier du Moulin visant à impliquer et sensibiliser la population dans le projet de végétalisation et d'embellissement des rues du quartier.

> Bilan de l'appel à projet régional « Semaine de l'arbre et de la haie » de 2009 à 2013

Ce bilan des programmes de plantation a permis d'évaluer qualitativement et quantitativement cette action collective sur le paysage et la biodiversité. Un travail d'inventaire et de cartographie (SIGil) localise les plantations effectuées sur la période, soit près de 50 km. Ce bilan a été conduit en lien avec le Syndicat de pays du marais des Deux-Sèvres et les différents partenaires de l'opération.



En parallèle, la paysagiste a conseillé les porteurs de projet sur les secteurs d'implantations et le type de plantations en relai local de l'appel à projet 2014 « La Semaine régionale de l'arbre et de la haie » de la Région Poitou Charentes.

> Animation du Grand Site de France

Le Parc a poursuivi son accompagnement aux 24 communes du marais mouillé, site classé, Grand Site de France, pour mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau : suivi des études de maîtrise d'oeuvre et travaux qui ont porté en 2014 sur :

- Bouillé-Courdault avec la livraison des travaux de mise en valeur du Pré-Maillé et du port de la Trigale
- Saint-Pierre-le-Vieux, avec l'aménagement du sentier du marais de Souil,



- Maillezais, et la remise en état des petits ports communaux : port du Motteron, cale des trois laitiers et port de la Bêchée,
- Le Mazeau, avec le démarrage des travaux de mise en valeur de la rue du port,

Pour les communes de Taugon, La Ronde, Maillé, Saint-Sigismond, Saint-Hilaire-la-Palud, et Saint-Georges-de-Rex, l'année 2014 a permis de finaliser les phases d'études qui permettront le lancement des travaux en 2015.



5. Requalification des zones de solidarité : La Faute-sur-Mer et l'Aiguillon-sur-Mer.

A la demande des communes de La Fautesur-Mer et de l'Aiguillon sur Mer, le Parc est intervenu en 2014 pour contribuer à la réflexion sur le devenir des zones de solidarité, en participants aux réunions de concertations permettant de proposer l'aménagement de ces espaces, en particulier:

- pour La Faute-sur-Mer, en conduisant une étude de faisabilité sur le secteur proche de la rade d'Amour autour d'un projet de maraichage et de centre équestre,
- pour L'Aiguillon-sur-Mer, sur le secteur de la Pointe de l'Aiguillon.



Cette action a contribué à finaliser les dossiers de financements auprès de la Région des Pays de la Loire fin 2014.



6. Mise en œuvre de la réglementation sur la signalétique, publicité, pré-enseignes et enseignes.

Le Parc a engagé avec les communes volontaires une démarche visant à remédier à la prolifération des panneaux publicitaires en les accompagnant dans les évolutions réglementaires en cours. Au titre de l'article L 581-8 du Code de l'environnement, la création du Parc naturel régional du Marais poitevin induit en effet l'interdiction de la publicité, sauf mise en place d'un Réglement Local de Publicité. Par ailleurs, au niveau national, la réglementation sur les pré-enseignes va évoluer en juillet 2015, ce qui implique d'informer et de sensibiliser les élus et de proposer aux professionnels des alternatives.



Les premières communes à mettre en place cette démarche sont : Coulon, Benet, Triaize, et Niort.

S'agissant d'un pouvoir réglementaire de l'Etat, le Parc agit dans ce cadre, en lien avec les services et acteurs compétents pour accompagner la démarche, dans un esprit de concertation et de recherche de solutions, en proposant par exemple :



- un inventaire des dispositifs non autorisés,
- une charte de signalétique d'information locale,
- des supports d'information regroupés et harmonisés, facilitant ainsi le repérage et la lisibilité des communes,
- des panneaux d'entrée de ville et village "Commune du Parc naturel régional du Marais poitevin" renforçant ainsi l'identité territoriale.





>> Axe 3

Agir en faveur d'un Marais partagé



A / Former et sensibiliser les acteurs locaux au développement durable.

Le Parc a mis en place depuis 1984 des actions de formations à destinations des professionnels du tourisme. Chaque année leurs contenus sont évalués et le cas échéant modifiés pour répondre au mieux aux attentes des différents publics.

Ainsi, le Parc a organisé, en 2014, des formations :

- pour les bateliers, du 23 au 25 avril, en région Poitou-Charentes et du 28 au 30 avril en région Pays de la Loire, ayant accueilli 71 bateliers ; suivies d'une matinée d'approfondissement le 2 mai sur « les plantes aquatiques et de rive invasives » et « les espèces animales patrimoniales du Marais » et de deux soirées d'approfondissement le 7 juillet et le 9 juillet, sur « La flore des bords de fossés et des prairies »,
- pour les personnels des sites de visite et offices de tourisme qui ont pu bénéficier d'une formation itinérante de deux jours leur permettant de découvrir, comprendre



les grands ensembles paysagers et hydrauliques du Marais poitevin. Comptes tenus de la diversité des offices, des statuts des personnels, du nombre de stagiaires, trois stages ont été organisés (18-19 mars, 15-16 avril, 13-14 mai), qui ont totalisé 27 stagiaires.

Le Parc propose également aux communes et aux habitants, des journées de formation ou de sensibilisation sur des thématiques appropriées à la gestion durable des marais.

Depuis deux ans, une attention particulière est portée aux Frênes têtards dont l'exploitation pour le bois de chauffage est revenue d'actualité. Toutefois dans de nombreux cas les conditions d'exploitation laissent à désirer tant du point de vue de la sécurité du «bucheron occasionnel» que de la préservation de la pérennité de l'arbre.

Des séances de démonstration, entrecoupée de conseils techniques ont été organisées pour le grand public à Taugon le 8 février et à Sansais le 8 mars totalisant 18 personnes.

Le même effort a été consenti auprès du personnel des communes du territoire de la Communauté de commune de Courçon regroupant 12 employés. Ces derniers devenant potentiellement des ambassadeurs des bonnes pratiques relatives à l'émondage des frênes.

Cette année aura été l'occasion de mettre en place une nouvelle formation pour les agents municipaux : la construction de murs et murets en pièces sèches ou jointées.



B / Animer le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement.

Le Parc accompagne les acteurs associatifs, publics et entrepreneurs de l'éducation à l'environnement réunis au sein du RENET (Réseau d'Éducation à la nature, à l'Environnement et au Territoire Marais poitevin) dans la valorisation de leurs animations.

Ainsi, le RENET et le Parc ont animé un stand à la Fête du label PNR (15 juin) et à la Fête du Parc (21 septembre), aux salons des ressources éducatives-Canopé (10 septembre en Charente-Maritime et 24 septembre pour les Deux-Sèvres), et aux Journées du patrimoine vivant (11 et 12 octobre).

D'autre part, trois membres du RENET ont proposé des animations pédagogiques à destination d'un public avec handicap lors de la Fête de la Randonnée pédestre le samedi 30 août à Saint-Georges-de-Rex.

Le Parc a relayé aux membres du RENET, 17 demandes d'intervention en EEDD en 2014.

Pour mutualiser les outils d'animations et les ressources documentaires à l'usage des animateurs, le Parc dispose de 286 documents qui sont intégrés au centre de ressources et qui sont disponibles en prêt à Coulon. Ainsi, le matériel pédagogique (maquette Marais poitevin, malle bio'appétit, table anguille...) a été prêté 25 fois au cours de l'année 2014 dont une présentation de la malle bio'appétit lors d'une journée organisée par le RADDAR (Réseau d'EEDD de l'agglomération rochelaise).

La stratégie de communication du RENET réalisée avec le GRAINE Pays de la Loire a permis d'engager la conception du site internet du RENET.

Le Parc a proposé une nouvelle stratégie pour le RENET début décembre :

- conforter le PNR en tant que coordinateur-animateur du réseau,
- utiliser la marque Parc pour valoriser l'offre en EEDD de qualité.

Le Parc en collaboration avec Canopée 79, a préparé la mise en place d'un Pôle de Ressources Educatives Artistiques et Culturelles qui devrait voir le jour en 2015. Ce pôle permettra de regrouper les ressources éducatives sur le Marais poitevin et de mettre en place des formations dédiées aux enseignants et éducateur sur le thème du Paysage et de ses lectures plurielles.

C / Gérer le Centre de ressources territoriales du Marais poitevin.

Le Centre de ressource, c'est :

- 300 archives sonores,
- 400 documents vidéos,
- 6 000 cartes postales anciennes,
- 700 cartes en évolution constante concernant le Marais poitevin,
- Plus de 90 000 images, diapositives, négatifs couleurs et noir et blanc, numériques,
- Plus de 5 400 documents, livres, rapports, bulletins, publications...

1. Accueil du public.

On a dénombré, en 2014, 175 demandes (accueil physique ou téléphonique) venant d'habitants et municipalités du territoire, étudiants et universités, Maisons du Parc et techniciens du Parc pour consulter ou obtenir des ouvrages, documents, études... Il y a 129 cartes de lecteurs enregistrées au 31 décembre 2014.

2. La médiathèque livres, rapports, études.

2 900 documents (livres, études, rapports...) sont traités et indexés dans la base de données au 31 décembre 2014.

250 emprunts ou consultations de documents avec la carte de lecteur, par des personnes accueillies au Centre de ressource pour la recherche de documents, la consultation.. provenant de particuliers, associations, techniciens du Parc, LPO, muséographe, municipalités, Maisons du Parc, enseignants...

La médiathèque est accessible en ligne : http://centre-ressources.parc-marais-poitevin.fr : 2 301 visites en 2014 et 6 161 pages vues sur le site selon Google analytics au 31 décembre 2014.

Le Centre de ressources a été enrichi de :

- > 39 nouveaux livres et ouvrages (historiques, ethnographiques, naturalistes ...) sur le Marais poitevin. Tous ces ouvrages ont été intégrés dans la base de données et sont consultables sur la ''Médiathèque livres, documents, rapports''.
- > Environ 500 documents anciens, cartes postales, négatifs noirs et blancs... confiés au Parc par des particuliers, collectionneurs dont des cartes postales et photos anciennes sur les communes de La Grève-sur-Mignon, La Faute-sur-Mer, L'Aiguillon-sur-Mer, Benet... et aussi sur des thèmes comme les tuileries briqueteries, les bateaux, les ouvrages hydrauliques, la pêche... ont été numérisées pour intégrer le fonds documentaire du centre de ressources.

La médiathèque a servi de base pour l'édition de livres et la création d'expositions :

- > Exposition Guerre 14/18 L'Île-d'Elle en cartes postales
- > Exposition éco habitat la Grève-sur-Mignon
- > Exposition fête labellisation PNR Marais poitevin à Coulon
- > Exposition sur l'anguille Téciverdi Niort
- > Spectacle Mille Feux 14/18 Esnandes
- > Projet de publication Carnet Bateau Marais poitevin Jacques Penault
- > Articles tourisme, batellerie parus dans la revue Le Picton avec Daniel Bourdu
- > Projet Fluvestre, navigation sur la Sèvre
- > Conférence sur l'histoire du Marais poitevin à travers les cartes anciennes par Jean Guilloux
- > Édition du livre À travers la Vendée aux Éditions du Petit Pavé par Jean Chiron

3. La médiathèque images, sons, vidéos.

6 688 documents photographiques et cartes postales sont traités et indexés dans la base de données au 31 décembre 2014. Plus de 3 500 mots-clés constituent la base d'indexation.

La médiathèque est accessible en ligne : http://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/

124 comptes ont été créés en ligne au 31 décembre 2014, ils ont généré 293 commandes de fichiers image et 2 720 fichiers téléchargés par : des particuliers, des institutionnels, des prestataires et acteurs du tourisme..

la médiathèque en ligne c'est 6 382 visites et 27 127 pages vues selon Google analytics...

4. Le Système d'information Géographique (SIG).

Le SIG participe à l'amélioration des connaissances sur le Marais poitevin. Depuis 2000, une base de données géographiques pluri-thématique sur le Marais poitevin, est constituée et exploitée.



Ce Système d'Information Géographique est un outil d'observation territorial pertinent, mais aussi un outil d'aide à la décision, indispensable à la mise en œuvre et au suivi des actions du Parc. En 2014 ce sont :

- > 248 lots de données produits,
- > 309 cartes produites (160 en 2013),
- > 41 actions concernées (45 en 2013),
- > 17 personnes formées à l'utilisation du GPS collecteur de données ou du SIG (11 en 2013),
- > 31 structures (partenaires et prestataires) ont été destinataires de données SIG du Parc (32 en 2013).

D / Contribuer au développement culturel.

> Le Parc organise des manifestations sur le territoire du Marais poitevin, autour des thématiques liées à ses actions.

- Animations au Pôle des espaces naturels du Marais poitevin à Saint-Denis-du-Payré tout au long de l'année,
- Journée mondiale des zones humides 7 février 2014,
- Fête du label du Parc naturel régional à Coulon 15 juin 2014,
- Fête du Parc du Marais poitevin Saint-Benoist-sur-Mer – 21 septembre 2014,
- 3^{ème} Carrefour des talents artistiques du Marais poitevin à Mauzé-sur-le-Mignon – 25 et 26 octobre 2014.



- > Il accompagne également des projets culturels et de développement durable portés par des collectivités ou des associations afin de favoriser une vie sociale et culturelle dynamique.
 - > « Mieux vivre la transition énergétique, habiter durable » colloque et conférence de Davis Orbach, architecte et urbaniste – Lycée Bel Air – février 2014 – Fontenay le comte,
 - > Fête du communal du Poiré-sur-Velluire, le 20 avril 2014,
 - > Fête de la nature en Pays de la Loire 17 au 25 mai 2014,
 - > Projection du film "Les 4 saisons du Marais poitevin" à Esnandes, le 17 mai 2014, dans le cadre des Nuits européennes de musées,
 - > Maraisthon, le 16 juin à Coulon,
 - > Le mois des Parcs en Pays de la Loire septembre 2014,
 - > Fête du Frêne têtard à Amuré 22 novembre 2014,
 - > Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute, du 29 octobre au 3 novembre 2014.

Ces évènements, organisés ou accompagnés par le Parc, donnent lieu à l'envoi d'une information auprès de la presse, de mailings, de la mise en ligne de l'information sur le site internet et les réseaux sociaux du Parc, à la création de cartons d'invitation, affiches, flyers, réalisés en interne par le service communication ou faisant l'objet d'un suivi de fabrication chez un prestataire extérieur. Le Parc y est également la plupart du temps présent, sur stand ou en tant qu'animateur.



- > En 2014 il a financé et co-construit deux expositions qui ont été mises en place dans les Maisons de Parc :
 - « Migrateurs d'été », à la Maison du Marais poitevin présentant les principaux migrateurs fréquentant le marais, de l'hirondelle jusqu'au touriste que nous devenons l'espace de quelques heures...
 - « Fenêtres ouvertes sur Esnandes », à la Maison de la Baie du Marais poitevin, qui présente le regard que Pascal Baudry, photographe local, a porté sur les patrimoines d'Esnandes et de la Baie.
- > Enfin, le Parc, en tant que maître d'ouvrage délégué de la commune de La Grève-sur-Mignon, s'est engagé dans la conception et la réalisation d'une exposition sur l'éco-habitat en Marais poitevin. Elle constitue un véritable outil pédagogique, accessible gratuitement au public sur le site de l'ancienne briqueterie, elle peut être mise à disposition des membres du RENET qui le souhaitent. Afin de parfaire l'utilisation en animation de cette exposition et d'enrichir la « Boîte à bâtir », malle pédagogique sur l'éco-habitat, par des supports pédagogiques interactifs adaptés, le Parc a acquis les fichiers sources des illustrations réalisées.

La mise en place et l'ouverture de la scénographie de la Briqueterie à La Grève-sur-Mignon ont été accompagnées par un après-midi d'échange le 26 avril 2014 ; une cinquantaine de personnes se sont retrouvées pour échanger autour de témoignages et histoires liées à la briqueterie. Pour permettre la visite de la Briqueterie pour tous les publics, un livret a été conçu pour accueillir les personnes en situation de handicap.



> Dans le cadre de Téciverdi, festival de la diversité biologique et culturelle organisée par la ville de Niort, dont le thème était les migrations, le Parc a conçu et réalisé une exposition : « Le rêve de l'anguille ». Très appréciée, elle a ensuite été présentée à l'Aquarium de la Porte dorée à Paris où elle a été découverte par 87 000 visiteurs.

E / Renforcer le sentiment d'appartenance au Parc.

Le Parc fait connaître, via différents média, la nature de ses actions afin de renforcer le sentiment d'appartenance au Marais poitevin et de diffuser l'exemple de bonnes pratiques.

Le Parc a initié une quinzaine de moments presse autour de ses actions (envoi de communiqués de presse et organisations de conférences de presse). Il a accompagné une dizaine de tournages pour des émissions ou documentaires TV (TF1, France 2, France 3, France 5,...). Il a contribué à la rédaction du plusieurs articles pour des magazines nationaux (Arcades, Lonely Planet, Rustica, Détours en France...)

Il assure également la vie des sites internet : www.emotion-marais-poitevin.fr et : www.parc-marais-poitevin.fr

- Rédaction et mise à jour des contenus,
- Réalisation d'un reportage vidéo sur le Club des entrepreneurs du Marais poitevin,
- Réalisation de 3 vidéos Drone sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin.

Le Parc est également présent sur les réseaux sociaux :

- Facebook: 876 « j'aime » (en mai 2015),
- Twitter: 807 abonnements (en mai 2015).





PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

2, rue de l'église - 79510 Coulon Tél. 05 49 35 15 20 correspondance@parc-marais-poitevin.fr

www.parc-marais-poitevin.fr













